

# AVIS PUBLIC

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

### N° 2024-00011

Le soussigné donne avis public qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal le **2 juillet 2024, à 19h00**, à la salle du conseil située au 245, chemin Picard, à Shefford. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

#### Nature et effets

- La dérogation mineure est demandée afin d'autoriser une marge de recul avant de 61,17 mètres (200,68 pieds), soit une différence de 1,24 mètres (4,07 pieds) de la norme minimale requise pour l'implantation de toute nouvelle résidence.

#### La réglementation en vigueur

- Selon le Règlement de zonage numéro 2016-532, à l'article 13.12.1, pour ce qui est de la route 112, et particulièrement les zones : AF-2, AF-3, AF-15, I-1, P-1, R-2, R-8, R-14, R-15, R-16, R-17, R-18, REC-9, RV-1, RV-2, RV-4, RV-5, RV-6 et RV-12, la construction de toute nouvelle résidence, toute nouvelle institution ou tout nouveau commerce d'hébergement et récréotouristique, dont les terrains de camping, devra respecter une distance de 62,41 mètres (204,75 pieds) mesurée à partir du centre de l'emprise.

#### Identification du site concerné

La propriété visée par la demande de dérogation mineure se situe sur le lot 4 490 165 du cadastre du Québec, sise au 1224, chemin Denison est, dans la zone RV-12.

#### Commentaires

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à la séance du conseil municipal qui aura lieu le 2 juillet 2024, à compter de 19h00, au 245 chemin Picard, à Shefford.

Fait à Shefford, le 14 juin 2024.

Le directeur général et greffier-trésorier,

(signé)

James L. Lacroix